

AB BIOGAZ

Société par actions simplifiée

Au capital social de 257 450 Euros

Siège social : 15 boulevard Laennec 56 800 PLOERMEL

RCS VANNES : 952 985 133

PROCES- VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du 1^{er} juin 2024

AB BIOGAZ
Société par actions simplifiée
au capital de 257 450 euros
Siège social : 15 boulevard Laennec, 56190 PLOERMEL
RCS VANNES : 952 985 133

PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du 1^{er} juin 2024

L 'An Deux Mil Vingt et Quatre, le 1^{er} juin,

Les associés de la AB BIOGAZ, régulièrement convoqués conformément à l'article 8 des statuts, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *L'augmentation du capital social par apport de numéraire.*
- *Ainsi que les modifications corrélatives des statuts.*

Sont présents :

- **SCEA JOUBIER**, société civile d'exploitation agricole au capital de 441 990 €, ayant son siège social « La Moraie » 56800 TAUPONT, immatriculée au RCS Vannes 481 478 253, représentée par Messieurs David JOUBIER et Mickaël JOUBIER, titulaire de 102 actions,
- **DMJ**, société civile au capital de 2 000 €, ayant son siège social « 11 La Moraie » 56800 TAUPONT, immatriculée au RCS Vannes 880 140 181, représentée par Messieurs David JOUBIER et Mickaël JOUBIER, titulaire de 98 actions,
- **EARL DE LA BONNE GRAINE**, exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 156 000 €, ayant son siège social « Penhouet » 56800 LOYAT, immatriculée au RCS Vannes 503 172 587, représentée par Monsieur Sébastien MONVOISIN, titulaire de 51 actions
- **ENERSOL**, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 2 000 €, ayant son siège social « Penhouet » 56800 LOYAT, immatriculée au RCS Vannes 951 267 715, représentée par Monsieur Sébastien MONVOISIN, titulaire de 49 actions,
- **SCEA DE LA FONTAINE**, société civile d'exploitation agricole au capital de 20 000 €, ayant son siège social « route de la ville Fief » 56800 AUGAN, immatriculée au RCS Vannes 789 998 671, représentée par Messieurs Guillaume MINIER et Charles-Henri MINIER, titulaire de 102 actions,
- **SAS SOLAIRE MINIER**, société par actions simplifiées au capital de 2 000 €, ayant son siège social « route de la ville Fief » 56800 AUGAN, immatriculée au RCS Vannes 853 078 665, représentée par Messieurs Guillaume MINIER et Charles-Henri MINIER, titulaire de 98 actions.

La séance est présidée par **Monsieur David JOUBIER**, en sa qualité de Président, lequel constate que l'assemblée, réunissant plus 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Préalablement à l'objet de la réunion, il a été exposé ce qui suit :

DISCUSSION

Lors des débats de l'Assemblée, la collectivité des associés a décidé sur le rapport du bureau exécutif d'augmenter le capital social par apport de numéraire le 1^{er} juin 2024.

Par suite, les sociétés « DMJ », « ENERSOL », « SAS SOLAIRE MINIER » ont confirmé leur intention d'augmenter leur quote-part dans le capital social, en faisant apport de numéraire à la société.

Après avoir délibéré, les résolutions suivantes ont été présentées au vote.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION : VALEUR DE L'ACTION

La collectivité des associés confirme la valeur vénale de l'action de la société AB BIOGAZ, au 1^{er} juin 2024, à DIX EUROS (10 €).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : APPORTS EN NUMERAIRE

En application des dispositions de l'article 8 des statuts de la société AB BIOGAZ, les sociétés « DMJ », « ENERSOL », « SAS SOLAIRE MINIER » font un apport en numéraire à la société, pour un montant total de 242 550 € à savoir :

- La somme de quatre-vingt-dix-sept mille vingt euros (97 020 €) par la société « DMJ »
- La somme de quarante-huit mille cinq cent dix euros (48 510 €) par la société « ENERSOL »
- La somme de quatre-vingt-dix-sept mille vingt euros (97 020 €) par la société « SAS SOLAIRE MINIER ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : AUGMENTATION DE CAPITAL

En conséquence des apports ci-dessus énoncés, le capital social est augmenté de deux cent quarante-deux mille cinq cent cinquante euros (242 550 €), correspondant à la valeur d'une action (10 €) multipliée par le nombre d'actions créées (24 255), numérotées de 25 746 à 50 000 inclus, attribués en représentation de l'apport à savoir :

- **la société « DMJ »** : 9 702 actions numérotées de 25 746 à 35 447 représentatives d'apports en numéraire.
- **la société « ENERSOL »** : 4 851 actions numérotées de 35 448 à 40 298 représentatives d'apports en numéraire.
- **la société « SAS SOLAIRE MINIER »** : 9 702 actions numérotées de 40 299 à 50 000 représentatives d'apports en numéraire.

La collectivité des associés, ayant constaté comme précisé ci-dessus, deux cent quarante-deux mille cinq cent cinquante euros (242 550 €), décide à l'unanimité, que l'augmentation de capital est définitive et prend effet le 1^{er} juin 2024.

Handwritten signatures and initials:
DS
Ay Ay 15 50

Les 24 255 actions nouvelles, représentatives d'un apport de numéraire sont soumises, à compter de cette date, à toutes les dispositions statutaires et sont purement et simplement assimilées aux actions anciennes de capital.

A la suite de cette modification, le capital social de la société AB BIOGAZ est fixé à cinq cent mille euros (500 000 €).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : MODIFICATIONS STATUTAIRES

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, il est modifié ainsi qu'il suit les articles 6 et 7 des statuts de la société AB BIOGAZ.

- **ART 6 : APPORTS**

Il est ajouté :

Au terme d'une décision d'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2024, le capital social est augmenté de 242 550 €, consécutivement à un apport en numéraire.

- **ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL**

L'article est modifié comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille euros (500 000 €).

Il est divisé en 50 000 actions d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux en proportion de leurs apports et de l'augmentation du capital social, de la manière suivante :

- SCEA JOUBIER à concurrence de 10 200 actions numérotées
De 1 à 102, de 501 à 10 598
Représentatives d'apports en numéraire.....10 200 actions
- DMJ à concurrence de 9 800 actions numérotées
De 103 à 200 et de 25 746 à 35 447
Représentatives d'apports en numéraire.....9 800 actions
- EARL DE LA BONNE GRAINE à concurrence de 5 100 actions numérotées
De 201 à 251, de 10 599 à 15 647
Représentatives d'apports en numéraire 5 100 actions
- ENERSOL à concurrence de 4 900 actions numérotées
De 252 à 300 et de 35 448 à 40 298
Représentatives d'apports en numéraire 4 900 actions
- SCEA DE LA FONTAINE à concurrence de 10 200 actions numérotées
De 301 à 402, de 15 648 à 25 745 représentatives d'apports en numéraire 10 200 actions
- SAS SOLAIRE MINIER à concurrence de 9 800 actions numérotées
De 403 à 500 et de 40 299 à 50 000
Représentatives d'apports en numéraire 9 800 actions

Toutes les actions sont de même catégorie.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CM CM HS

PUBLICITE - ENREGISTREMENT

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal d'effectuer ou de faire effectuer les formalités afférentes aux décisions ci-dessus adoptées, en particulier :

- effectuer les formalités de timbre, d'enregistrement et de publicité foncière,
- déposer au greffe du tribunal de Commerce de VANNES (56) en un exemplaire, le procès-verbal avec les statuts figurant en annexe.

A PLOERMEL

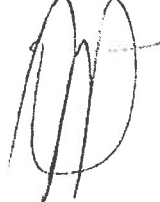
Le 1er juin 2024

En 3 exemplaires originaux :

SCEA JOUBIER, représentée par
Monsieur David JOUBIER



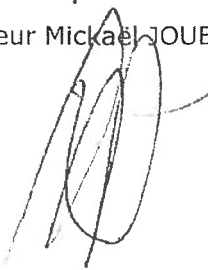
Monsieur Mickaël JOUBIER



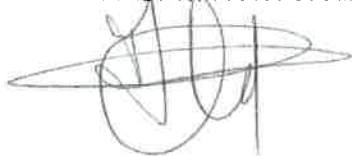
DMJ, représentée par
Monsieur David JOUBIER



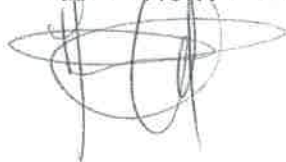
Monsieur Mickaël JOUBIER



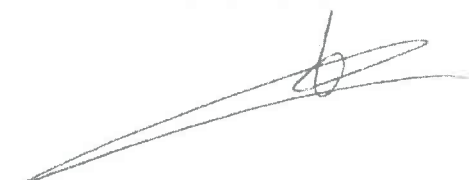
EARL DE LA BONNE GRAINE, représentée par
Monsieur Sébastien MONVOISIN



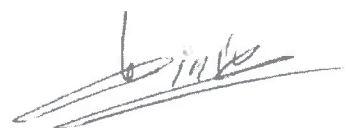
ENERSOL, représentée par
Monsieur Sébastien MONVOISIN



SCEA DE LA FONTAINE, représentée par
Monsieur Guillaume MINIER



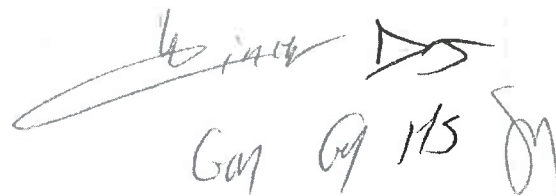
Monsieur Charles-Henri MINIER,



SAS SOLAIRE MINIER, représentée par
Monsieur Guillaume MINIER



Monsieur Charles-Henri MINIER,



Gay Aug 115 01

